

[POEC] Gestionnaire Copropriété**Financement**

Formation professionnelle continue
Préparation opérationnelle à l'emploi
collective (POEC)

N° de marché : POECOPCOEP3-092022

**Organisme responsable et
contact**

TALIS COMPETENCES &
CERTIFICATIONS - BERGERAC
Emma TORRAO
05.57.22.42.42
e.torrao@talis-bs.com

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

La POEC concerne tous les demandeurs
d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou
non

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Bloc 1 : Maîtriser les activités juridiques de la gestion de copropriété - prendre en compte l'environnement juridique de la copropriété - conduire les opérations réglementaires et faire appliquer les décisions retenues
Bloc 2 : Maîtriser les activités budgétaires et techniques de la gestion de copropriété - assurer la gestion budgétaire et comptable de la copropriété - assurer la conservation et l'entretien de la copropriété
La déclinaison de ces compétences structure le contenu de la formation, lequel est détaillé dans la rubrique suivante. Les deux activités-types ci-dessus font conjointement appel : 1- à des connaissances juridiques et réglementaires issues de nombreuses sources de droit (code civil, code de l'urbanisme, code des impôts,...) ; 2- à des techniques de gestion et à des procédures faisant largement appel à des applications informatiques (type VILOGI) 3- à des compétences relationnelles et organisationnelles particulièrement attendues par les recruteurs et par les clients de ce secteur d'activité. De la sorte, la progression pédagogique de cette formation intègre de manière simultanée les apports théoriques et pratiques issues de ces différents domaines. En parallèle, l'objectif de l'action est de parvenir, dans un délai de 6 mois, à un taux élevé de sortie positive et de retour à l'emploi (a minima 70 % en référence au CCTP de ce marché). Pour cela, il sera développé un module complémentaire centré spécifiquement sur l'employabilité des participants (voir ci-après). Ce module sera conduit en lien étroit avec le travail de prospection conduit par nos chargés de relations-entreprises auprès des structures concernées.

Contenu et modalités d'organisation

Cadre général de la copropriété : Identifier les caractéristiques de la copropriété Distinguer parties communes et parties privatives et identifier la destination de l'immeuble Analyser un contrat de syndic Identifier les droits et obligations des copropriétaires Respecter le rôle et les responsabilités respectives du syndicat des copropriétaires et du conseil syndical
Organisation et tenue de l'assemblée générale : Préparer la convocation de l'assemblée générale Diriger et animer une assemblée générale Assurer le suivi d'une assemblée générale
Gestion administrative et juridique de la copropriété : Tenir et mettre à jour le carnet d'entretien de l'immeuble Gérer le personnel de la copropriété Assurer le recouvrement des charges de copropriété Gérer la fiscalité de la copropriété Agir en justice en tant que mandataire du syndicat Organiser les archives du syndicat
Gestion budgétaire de la copropriété : Identifier et utiliser les différentes clés de répartition s'appliquant à une copropriété Établir un budget prévisionnel Effectuer les opérations d'enregistrement, des factures et des appels de fonds Interpréter les comptes annuels Analyser la situation financière de la copropriété Établir l'état daté et mettre en œuvre le privilège spécial
Suivi technique de la copropriété : Identifier les contrats d'assurance à souscrire et les garanties à mettre en œuvre Identifier les obligations du syndic en matière de sécurité de l'immeuble Appréhender la terminologie usuelle du bâtiment et les facteurs pathologiques courants Identifier les diagnostics obligatoires pour les parties communes de l'immeuble Conduire une procédure d'appel d'offres Appliquer les procédures à mettre en œuvre en cas de travaux urgents
Projet de synthèse : Dans le respect d'une pédagogie interactive, prendre part à un projet collectif de synthèse reconstituant l'univers de travail d'un gestionnaire de copropriété

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

CQP chargé de copropriété - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00313642	du 26/09/2022 au 16/12/2022	Bordeaux (33)	TALIS COMPETENCES & CERTIFICATIONS - BERGERAC		Non éligible	FPC